

SESSION 2025

AGRÉGATION ET CAER
Concours interne

Section
ARTS PLASTIQUES

Épreuve de culture plastique et artistique

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes et une sélection de documents iconiques et textuels. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une réflexion disciplinaire sur l'évolution des pratiques artistiques.

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si le candidat décide d'inclure des croquis et schémas dans sa copie, ceux-ci sont à exécuter avec le même stylo et la même encre.

Les feutres de couleur et calques sont proscrits.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

AGRÉGATION INTERNE ARTS PLASTIQUES

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1800A	102	0740

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1800A	102	0740

Épreuve de culture plastique et artistique

Sujet	2
Dossier documentaire.....	2
Document 1	3
Document 2	4
Document 3	5
Document 4	6
Document 5	7
Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve	8
Épreuve de culture plastique et artistique	8

Sujet

À partir des documents figurant dans le dossier joint et en mobilisant d'autres références de votre choix (artistiques, historiques, théoriques, critiques...), pour enrichir votre propos et étayer votre argumentation, vous conduirez une réflexion sur les **conditions et modalités de présentation du travail artistique**.

Dossier documentaire

- **Document 1 :**

Hubert Van EYCK (1366-1426) et Jean Van EYCK (vers 1390-1441), *Adoration de l'Agneau mystique* ou *Autel de Gand (Het Lam Gods [L'Agneau de Dieu])*, achevé en 1432, polyptyque peint sur bois, ouvert : 5,2 x 3,4 m. Cathédrale Saint-Bavon, Gand, Belgique.

- **Document 2 :**

Vue du mur de l'atelier d'André BRETON (1896-1966), dans la seconde pièce de l'appartement de la rue Fontaine à Paris, occupé par le poète, de 1922 à sa mort en 1966.

- **Document 3 :**

Vue de The abstract gallery of Peggy Guggenheim's museum-gallery Art of This Century (*La galerie abstraite du musée-galerie de Peggy Guggenheim L'Art de ce siècle*) en 1942. 30 West 57 th Street, New York.

- **Document 4 :**

Vue de l'exposition de Tatiana TROUVÉ (1968-), *Le grand atlas de la désorientation*, 8 juin - 22 août 2022. Musée national d'art moderne, Centre Pompidou, Paris.

- **Document 5 :**

Christian RUBY (2016, 28 janvier). *L'exposition à l'œuvre*, Nonfiction. https://www.nonfiction.fr/article-8064-lexposition_a_luvre.htm
Jérôme GLICENSTEIN, *L'art, une histoire d'expositions*, Lignes d'art, Presses Universitaires de France, 2009.

Document 1

- 3 -



A. vue des panneaux ouverts



B. vue des panneaux fermés

Hubert Van EYCK (1366-1426) et Jean Van EYCK (vers 1390-1441), *Adoration de l'Agneau mystique* ou *Autel de Gand* (*Het Lam Gods* (*L'Agneau de Dieu*), achevé en 1432, polyptyque peint sur bois, ouvert : 5,2 x 3,4 m. Cathédrale Saint-Bavon, Gand, Belgique.

Note : Les jours de semaine, les panneaux étaient repliés, montrant l'Annonciation à Marie et le portrait des donateurs, Joost VIJDT et sa femme Lysbette BORLUUT. Les dimanches et les vigiles (veilles) de fête et jours de fête, le retable était ouvert et dévoilait ses panneaux intérieurs.

Document 2



Vue du mur de l'atelier d'André BRETON (1896-1966), dans la seconde pièce de l'appartement de la rue Fontaine à Paris, occupé par le poète, de 1922 à sa mort en 1966.

Document 3



Vue de The abstract gallery of Peggy Guggenheim's museum-gallery Art of This Century (*La galerie abstraite du musée-galerie de Peggy Guggenheim L'Art de ce siècle*) en 1942. 30 West 57 th Street, New York.

Document 4



Vue de l'exposition de Tatiana TROUVÉ (1968-), *Le grand atlas de la désorientation*, 8 juin - 22 août 2022.
Musée national d'art moderne, Centre Pompidou, Paris.

Document 5

« En histoire de l'art, les spécialistes nous ont appris à distinguer l'art de culte et l'art d'exposition. Ce dernier naît avec l'art classique ou moderne. Il consiste à rabattre l'art sur le regard humain, abandonnant par conséquent la dimension d'un rapport à l'absolu au détriment du spectateur. L'art d'exposition, celui qui sort de l'atelier pour aller à la rencontre des spectateurs dans un nouveau face à face, participe simultanément à l'invention de la "spectatorialité" d'art. »

Christian RUBY (2016, 28 janvier). *L'exposition à l'œuvre*, Nonfiction.
https://www.nonfiction.fr/article-8064-lexposition_a_luvre.htm

« Néanmoins, nous considérerons que le scénographe, le commissaire, le muséographe ne se contentent pas de poser des objets en un lieu, mais visent à produire du sens par la mise en relation de ces objets entre eux, avec le lieu et avec des textes ou certains éléments visuels.

Si l'exposition est entendue comme "texte" ou construction signifiante ; sa réussite se doit alors d'être évaluée en fonction du degré de compréhension qu'en ont ses spectateurs au travers de leur expérience. »

Jérôme GLICENSTEIN, *L'art, une histoire d'expositions*, Lignes d'art, Presses Universitaires de France, 2009.

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation

NOR : MENH1707648A

Épreuve de culture plastique et artistique

L'épreuve a pour but d'évaluer des compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques pour la mise en œuvre des composantes culturelles et théoriques de la discipline : mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus...), situer et mettre en relation des œuvres de différentes natures (genre, styles, moyens...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses, analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques et dans ses liens avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques...) ou d'autres arts avec lesquels il dialogue.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes et une sélection de documents iconiques et textuels.

Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une réflexion disciplinaire sur l'évolution des pratiques artistiques.

Le programme de l'épreuve porte sur les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques du lycée.

Six questionnements plus spécialisés issus de ces programmes orientent la réflexion à conduire ; ils sont publiés sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale et sont périodiquement renouvelés.

Durée 5 heures, coefficient 1.